

Listes des documents à présenter pour une déclaration de candidature à l'élection municipale partielle complémentaire de JANAILLAT

I. Le formulaire de déclaration de candidature (cerfa n° 14996*01)

Le formulaire est disponible sur le site internet de la Préfecture ou sur demande à l'adresse courriel suivante : pref-elections@creuse.gouv.fr

II. Si vous avez la qualité d'électeur dans la commune de JANAILLAT :

ou l'attestation d'inscription sur la liste électorale de moins de 30 jours,
ou la copie de la décision de justice ordonnant votre inscription.

III. Si vous avez la qualité d'électeur dans une autre commune que JANAILLAT :

un document de nature à prouver votre qualité d'électeur :

ou une attestation d'inscription sur la liste électorale de moins de 30 jours,
ou une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription.

un document de nature à prouver votre attache fiscale avec la commune de JANAILLAT

ou un avis d'imposition ou un extrait de rôle, qui établit que vous êtes inscrit personnellement au rôle des contributions directes de la commune de JANAILLAT,
ou une copie d'un acte notarié établissant que vous êtes devenu dans l'année précédant celle de l'élection propriétaire d'un immeuble dans cette commune, ou d'un acte enregistré au cours de la même année établissant que vous êtes locataire d'un immeuble d'habitation dans cette commune,
ou une attestation du DDFIP justifiant votre inscription au rôle des contributions directes dans la commune de JANAILLAT à la date du 1^{er} janvier 2017.

IV. Si vous n'avez pas la qualité d'électeur :

les deux documents de nature à prouver votre éligibilité :

et un certificat de nationalité ou un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité,
un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de 3 mois.

V. En cas de mandat pour le dépôt de candidature(s) :

ou mandat collectif,
ou mandat individuel (autant que de candidats représentés par le mandataire).

Vu pour être annexé à l'arrêté en date de ce jour, à Guéret le 27 juillet 2017

**Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,**

SIGNÉ

Olivier MAUREL